

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Recrute

POUR SA DIRECTION DES ESPACES VERTS

UN ARBORISTE-ELAGUEUR (H/F)

Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

Un poste d'Arboriste-élagueur est à pourvoir à la Direction des Espaces Verts, poste basé sur la Commune de Tours.

Placé sous l'autorité d'un Agent de Maîtrise, l'agent sera chargé de :

MISSIONS : entretien du patrimoine arboré, principalement lors d'interventions en hauteur

A) Activités principales (avec % d'occupation du temps) : 90%

- . Travaux d'élagage avec interventions en hauteur,**
- . Travaux d'abattage et de démontage d'arbres,**
- . Tronçonnage et broyage des branches issues des élagages,**
- . Conduite de camionnettes (déplacements sur chantiers),**
- . Entretien quotidien des tronçonneuses.**

. Activités spécifiques (avec % d'occupation du temps) : 10%

- . Participation à la mise en place des supports de signalisation lors des interventions sur les voies et lieux publics,**
- . Soin aux arbres,**
- . Evaluation phytosanitaire des arbres.**

PROFIL :

- . Certificat de spécialisation «Elagage et soins aux arbres» - obligatoire,
- . CAP ou BEP Travaux Sylvicoles ou bûcheronnage voire Jardins-Espaces-Verts apprécié,
- . Connaissance des techniques de taille,
- . Connaissance des essences forestières et ornementales,
- . Connaissance des matériels d'élagage et de tronçonnage, de leur entretien courant et des règles de sécurité à respecter lors de leur utilisation
- . Inclinaison à la vigilance et à la prudence et sensibilisation aux mesures de sécurité.
- . Parfaite condition physique : agilité, non sujet au vertige, bonne acuité visuelle et auditive
- . Esprit d'équipe développé ; esprit d'initiative.
- . Permis B obligatoire,
- . CACES R386 1B apprécié.

REGIME DE TRAVAIL :

- . 21 jours de RTT
- . Lieu de travail : Site de la Milletière – 35 rue Christian Huygens - 37100 TOURS.
- . Les horaires de travail :
 1. Hiver : du 01/11 au 28/02 : 37H30 (08h00/11h45 et 13h00/16h45)
 2. Été : du 01/03 au 31/10 : 40H00 (07h30/11h45 et 13h00/16h45).

SUJETIONS PARTICULIERES :

- . Port des E.P.I. réglementaires pour les travaux dans les arbres et pour le tronçonnage au sol,
- . Port de la tenue adaptée aux travaux sur la voie publique (boudrier, etc...),
- . Utilisation de matériel d'élagage, tronçonneuses, nacelles, véhicules,
- . Balisage des chantiers d'élagage.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Monsieur Jacques BOUTAUD, Responsable de Gestion du Patrimoine Arboré au 02.47.21.62.85 ou 06.23.17.03.05.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, veuillez faire acte de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae), sous couvert de votre Chef de Service, auprès de la Direction des Ressources Humaines ou à s.collongues@tours-metropole.fr jusqu'au 15 décembre 2017 inclus.